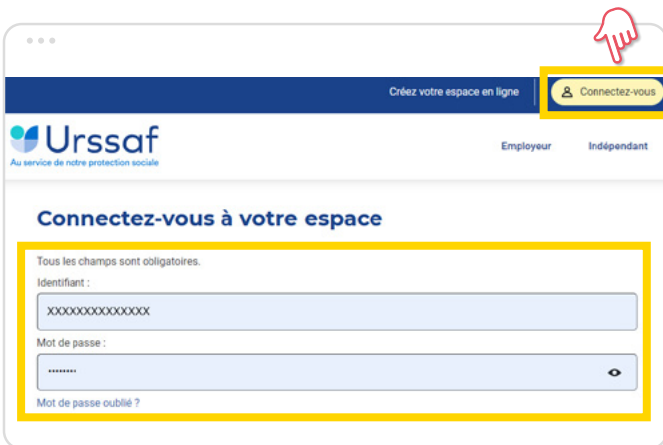


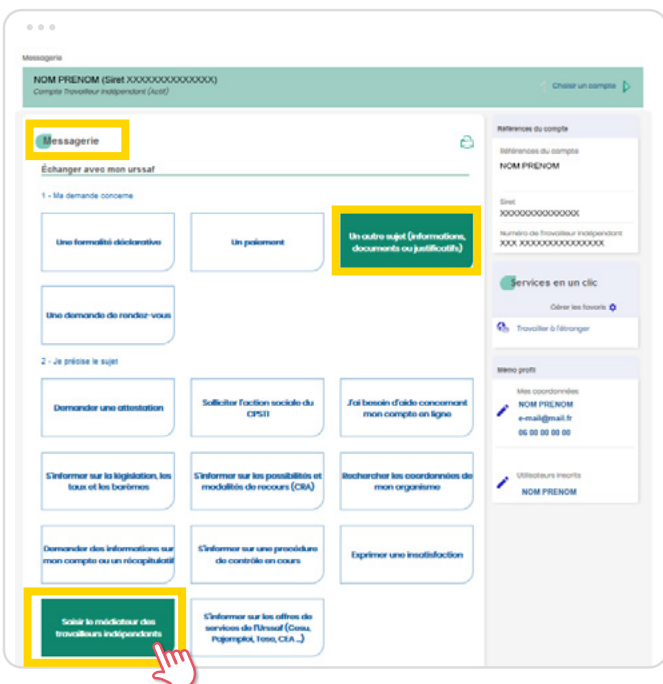
# Artisan / Commerçant / Profession libérale : vous saisissez le médiateur des travailleurs indépendants

## Saisir le médiateur directement en ligne !

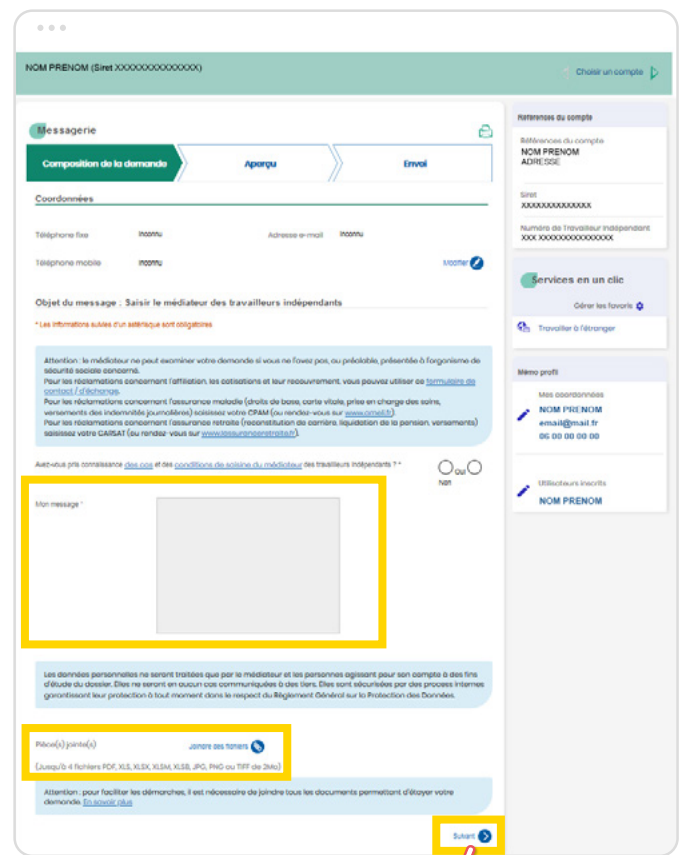
1. Connectez-vous sur [www.urssaf.fr](http://www.urssaf.fr)  
En page d'accueil, cliquez sur « Connectez-vous ».



2. Sélectionnez la rubrique « Messagerie ».  
Puis cliquez sur le motif « Saisir le médiateur des  
travailleurs indépendants ».



3. Renseignez votre message / Ajoutez une  
pièce jointe, puis cliquez sur « Suivant ».



4. Vous pourrez ensuite modifier ou valider votre  
demande. Une fois validée, elle sera adressée  
au médiateur des travailleurs indépendants  
compétent pour votre lieu d'activité.

